



CHALLENGE NATIONAL VÉTÉRANS MIXTES 2023

17 & 18 JUIN 2023 – DIEPPE (NORMANDIE)

Challenge National Vétérans Mixtes 2023

17 & 18 juin 2023 – Dieppe (Normandie)

Maison des Sports de Dieppe 17 rue Montigny 76200 Dieppe

Catégories	Catégories : Vétérans (pas de distinction Vétérans 1 et 2)
Type de compétition	Compétition individuelle Assauts en 3 x 1 mn et 30 secondes Assauts de 1/8, 1/4 et 1/2 (suivant le nombre d'engagés)
Samedi A titre indicatif	Convocation : 8h30 Tirage au sort : 8h45 Début des assauts : 09h30 Fin : 18h
Dimanche A titre indicatif	Accueil : 8h30 Début des assauts : 09h00 Finales : 11h30 Remise des récompenses Fin Pause déjeuner
Contact organisateur	challengenationalcnccb2023@gmail.com



Challenge National Vétérans Mixtes - Inscriptions et Paiement en ligne :

La plateforme d'inscriptions en ligne, mise en place par la Fédération et accessible via la connexion à votre compte club.

Pour cela, les présidents ou correspondants de clubs devront se connecter au compte fédéral de leur association et inscrire les tireurs souhaités. Le Challenge National Vétérans Mixtes est présent sous la forme ci-dessous :

- Challenge National Vétérans

Le certificat médical, attestation de réponses négatives au QSport et surclassement si nécessaire seront à présenter au 1er jour de la compétition.

À lire :

- * Règlement Compétition Challenge National Vétérans Mixtes
- * Attestation QSport
- * Information Lutte antidopage
- * Hébergement
- * Plan

Règlement Challenge National Vétérans Mixtes

Le Challenge national Vétérans Mixtes fait partie des compétitions officielles du CNCCB.

Il s'agit d'une compétition qui est ouverte à partir du pommeau rouge

Concernant le règlement de cette manifestation, le document de référence reste le « règlement des compétitions ». Néanmoins, étant donnée la formule de cette compétition, des particularités réglementaires vont tout de même être spécifiées, celles-ci sont expliquées dans le document ci-dessous.

Liste des modifications par rapport au Cahier J (règlement compétitions) :

Principe

Le Challenge national Vétérans Mixtes est une compétition individuelle.

Forme des rencontres et armes

Les rencontres se déroulent en assauts en simple canne en reprises multiples.

Déroulement

Le Challenge National Vétérans Mixtes se déroule en plusieurs phases :

- les phases qualificatives
- les phases finales : (1/8 - 1/4 - 1/2 - petite finale et finale)

Les phases qualificatives et finales se déroulent généralement sur une seule et même compétition.

En phase qualificative : les tireurs effectueront 2 à 4 assauts, en fonction des impératifs horaires et du nombre de participants. A l'issue des assauts, les tireurs sont classés en fonction du nombre de points-assauts obtenus. En cas d'égalité les règles générales s'appliquent.

En phases finales : les tireurs les mieux classés à l'issue de la phase précédente se rencontrent en quarts de finale et/ou demi-finales (selon le nombre de participants et les impératifs horaires).

Durée des rencontres

Les assauts se déroulent en 3 reprises de 1 minute et 30 secondes. Les finales et les petites finales se déroulent quant à elles en 4 reprises de 1 minute et 30 secondes.

Classement

Le classement du Challenge National Vétérans Mixtes est obtenu par le vainqueur de l'assaut de la finale. Le perdant de cet assaut est classé second. Les autres places sont attribuées en fonction du classement dans les phases précédentes.

Attestation QSport

Je soussigné M/Mme [Prénom NOM], atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du sportif.

Pour les mineurs :

Je soussigné M/Mme [Prénom NOM],

en ma qualité de représentant légal de [Prénom NOM],

atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal.

INFORMATION

LUTTE ANTIDOPAGE

Valable en toutes circonstances

DÉFINITION (loi 99-223 du 23 mars 1999 - article 17)

Il est interdit à toute personne, au cours des compétitions et manifestations sportives organisées ou agréées par des fédérations sportives ou en vue d'y participer :

- d'utiliser des substances et des procédés de nature à modifier artificiellement les capacités ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété ;
- de recourir à ceux de ces substances ou procédés dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives lorsque ces conditions ne sont pas remplies.

La liste des substances et procédés est fixée par la loi.

CONDUITE

Toujours informer son médecin, dentiste, pharmacien ... de sa qualité de sportif

Ne pas consommer de médicaments sans l'avis d'un médecin ou d'un pharmacien

Ne pas consommer de médicaments hors de leur emballage d'origine, quelle que soit la personne qui les propose Un médicament peut être autorisé sous une forme et interdit sous une autre ou en association avec d'autres spécialités pharmaceutiques

Ne pas faire usage de stupéfiants

Etre très vigilant sur les compléments alimentaires et préparations nutritionnelles, même à base de plantes. Se conformer aux « règles de bonne pratique sportive » : suivi médical, récupération, alimentation ... En cas de doute se reporter à la liste des substances interdites (arrêté du 20-04-04 cette liste est mise à jour régulièrement) ou consulter un spécialiste.

LA PRISE DE MÉDICAMENTS (voir arrêté du 20-04-04)

Les médicaments sont classés en 3 catégories :

1 - Ceux ne figurant pas sur la liste des produits dopants = pas de restriction d'usage

 Ceux figurant sur la liste des produits dopants :

2 - Si incompatibilité avec la pratique sportive = arrêt total de l'activité

3 - Si compatibilité avec la pratique sportive = fournir un dossier médical (voir ci-dessous)

En cas de traitement :

1 - Établir un dossier médical comprenant :

- l'ordonnance



- un justificatif détaillé du médecin traitant (diagnostic, durée du traitement, demande antérieure ...)
- les résultats des tests et l'avis du pneumologue, en cas de pathologie pulmonaire.

2 - Envoyer ce dossier par lettre recommandée en 2 exemplaires :

- dont un au responsable de la commission fédérale médicale

Dr André MONROCHE FF SAVATE et da 49, rue du Fbg Poissonnière 75009 PARIS

TROUVER L'INFORMATION

0 800 15 2000 Téléphone : Informer / Prévenir / Aider / Orienter - Gratuit / Anonyme / Confidentiel jeunesse-
sports.gouv.fr

santesport.gouv.fr sites du ministère de la jeunesse, des sports et de la V.A. : liste des substances et procédés, contrôles, règles de
bonne pratique, textes de loi ...

www.legifrance.gouv.fr loi 99-223 du 23 mars 1999

Arrêtés du 20-04-04 et du 16-08-04

Code de la santé publique livre VI

Agence Française de Lutte contre le Dopage <https://www.afl.d.fr/actualites.php>

A M L D Antennes Médicales de Prévention et de Lutte contre le Dopage

Une par région dans les hôpitaux publics – soin et prise en charge des sportifs ayant recours aux pratiques dopantes (consultation
médicale anonyme et gratuite des sportifs)

Hébergement

Contactez Pierre CAQUIN, partenaire du Dieppe Savate Boxe Française
Adresse messagerie : holidieppe@gmail.com

Plan de la ville

